

Procès -Verbal **CONSEIL D'ECOLE exceptionnel du 23.06.17**

Le conseil de l'école élémentaire s'est réuni dans les locaux de l'école, le vendredi 23 juin 2017 sous la présidence de Mme Dubouis, directrice de l'école.

Présents :

Enseignants : Mmes Dubouis, Quintin, Riboulet, Giraud, Janot, et M. Larpin

Représentants des parents d'élèves : Mmes Fougerard, Chassagne, Martin, Rechinat, M. Pignot, Baranowski, Couery

Représentants de la municipalité : Mme Dufaud, M Chopinet

DDEN : M. Désagnat

Excusées : Mme Yessad-Blot Inspectrice de l'Education Nationale, Mme Sobry (RASED)

Date d'envoi des invitations : 15.06.17

Ouverture de séance : 18h

Ordre du jour : maintien ou modification des rythmes scolaires – année 2017-18

Mme Dubouis lit le Bulletin Officiel publié le : 15 juin 2017.

Adapter les rythmes scolaires.

Au cours de la campagne présidentielle, le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait redonner de la liberté dans l'organisation des rythmes scolaires.

L'objectif premier est de donner aux acteurs de terrain davantage de souplesse dans l'organisation de la semaine scolaire afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des enfants.

Quelles possibilités offertes aux acteurs ?

L'approche proposée offre des possibilités nouvelles aux acteurs locaux sans rien retrancher à celles qui existent actuellement :

Là où les communautés éducatives et les communes sont satisfaites de l'organisation actuelle, elles pourront tout à fait continuer à fonctionner selon les mêmes modalités.

Là où émerge un consensus local entre conseils d'école, municipalité et Inspecteur d'académie en faveur d'une autre organisation, une dérogation aux cadres existants sera possible. Ces évolutions pourront intervenir à la rentrée 2018. Là où les acteurs sont prêts, des expérimentations pourront avoir lieu dès la rentrée prochaine.

Qui va prendre la décision ?

Toute évolution de la semaine scolaire devra faire l'objet d'un consensus local :

Saisine conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'une majorité de conseils d'école. Les services académiques pourront alors décider d'autoriser – ou non – des adaptations. Ces autorisations seront accordées sur la base de la cohérence des apprentissages et donc de l'intérêt de l'enfant.

Quel calendrier ?

Le calendrier est celui qui conviendra le mieux aux acteurs de terrain. L'idée est de permettre les premières expérimentations à la rentrée 2017, là où des consensus locaux émergent. D'autres évolutions pourront intervenir aux rentrées suivantes, après concertation locale.

Existe-t-il des études sur les impacts de la journée de 4 jours ou de 4,5 jours sur l'apprentissage des enfants ?

Les études montrent que les effets de l'aménagement du temps scolaire – sur 4 jours ou 4,5 jours- sont négligeables, voire nuls, sur les résultats des élèves. Mais, conformément à la méthode retenue, une évaluation scientifique des différentes modalités d'organisation du temps scolaire sera conduite durant l'année scolaire 2017-2018.

Mme Dubouis rappelle le bilan fait concernant l'organisation actuelle (semaine 4,5 jours et A.P.E.) lors de la réunion du 30 mai 2017 où étaient invités les membres du conseil du conseil d'école et les responsables du secteur péri-scolaire.

Points positifs

- * Découverte de nombreuses activités
- * Gratuité des APE
- * Petits effectifs dans chaque groupe APE
- * Budget permettant des activités de qualité
- * temps scolaire quotidien réduit : conforme à l'esprit de la réforme initiale

Points négatifs

- * fatigue des enfants
- * manque d'infrastructures adaptées aux activités
- * Refus de certains intervenants de poursuivre ou de proposer des activités du fait du temps insuffisant par séance
- * 1H ou 30 min d'activités : temps insuffisant pour toutes les activités
- * après-midis courts : problèmes pour les sorties, interventions dans le temps scolaire (obligation de les faire le matin)
- * pas de meilleur niveau scolaire
- * pas de meilleure disponibilité en classe
- * impossibilité de coordonner les activités pédagogiques et celles des APE parfois sur le même thème et mêmes compétences

Le conseil d'école, procède au vote à bulletin secret : maintien semaine 4,5 jours ou retour semaine 4 jours.

Mme Sobry a donné son pouvoir à Mme Dubouis.

Résultats : 15 votants + 1 pouvoir – 16 exprimés

11 voix pour le maintien de la semaine de 4,5 jours dans les modalités actuelles

5 voix pour le retour à la semaine de 4 jours

Mme Dufaud informe que la municipalité est pour le maintien de la semaine des 4,5 jours dans les modalités actuelles.

Donc aucune demande de changement d'organisation ne sera envoyée à Mme la DASEN.

Elle indique également que le président de la communauté d'agglomération du Grand Guéret a annoncé qu'une homogénéisation des horaires de l'ensemble des écoles sera nécessaire pour l'organisation des transports scolaires. Il faut donc attendre les demandes de tous les conseils d'école et des municipalités de la communauté d'agglomération puis de la décision des services de l'Inspection Académique.

Fin de séance : 18h20

La directrice
S. Dubouis



Le secrétaire
Mr PIGNOT

